



RÉSUMÉ

FAIR TAX MONITOR

Analyse du système fiscal marocain



OXFAM

RÉSUMÉ

FAIR TAX MONITOR

Analyse du système fiscal marocain

OCTOBRE 2020



OXFAM

UNE FISCALITE PROPICE AUX INEGALITES, UNE TAXATION EN DEFAUT D'EQUITE

INTRODUCTION

L'économie marocaine n'a jamais créé autant de richesse que sur les vingt dernières années. Toutefois, la pauvreté continue également à peser dans les statistiques officielles mais aussi dans le quotidien des citoyens marocains. De même, le coefficient de GINI, le baromètre des inégalités, continue à afficher un niveau redoutablement stable avec un score de 39,5 en 1998 et de 40 deux décennies après. Le déficit social est tellement important qu'il a été à l'origine du jaillissement d'un débat national sur la richesse globale et sur la pertinence du modèle de développement.

La persistance des inégalités et l'ampleur de la vulnérabilité accentuées par la Covid-19 pointe du doigt le rôle du système fiscal dans la redistribution des revenus. La question légitime qui se pose est donc de savoir dans quelle mesure ce système contribue à la lutte contre

les inégalités ? S'agit-il d'un système qui combat réellement les injustices, ou au contraire, d'un système tolérant voire complaisant.

D'autre part, n'étant pas un pays pétrolier, le Maroc compte essentiellement sur son système fiscal pour renflouer ses caisses pour pouvoir financer le développement du pays à travers la mise en place des politiques publiques adéquates. D'ailleurs, la situation des recettes du Trésor a été très impactée en raison de la baisse des recettes due à l'arrêt de l'activité économique pour les raisons sanitaires liées à la Covid 19. Les politiques publiques sont l'autre visage de l'impact du système fiscal sur les inégalités en raison de l'incidence de ces politiques publiques sur les droits des catégories et des couches les plus vulnérables. Cette réalité fait que le système fiscal est doublement impliqué dans les problématiques sociales du pays.

La présente étude s'inscrit dans un contexte particulier, celui des interrogations sur le monde post-Covid 19 et vise à contribuer à ce débat en présentant des éléments d'analyse sur le rôle du système fiscal marocain. De même, l'étude s'inscrit dans le cadre des activités du plaidoyer menées par OXFAM à l'échelle locale et internationale moyennant des analyses concises, précises et appuyées de données sincères, fiables et significatives. La démarche d'OXFAM vise la contribution à une réflexion partagée quant aux problématiques

d'injustice sociale et d'inégalités engendrées par le système fiscal afin d'améliorer la prise en compte de ces questions. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette démarche que le rapport « Un Maroc égalitaire, une taxation juste » a été publié en avril 2019.

Ainsi, l'objectif spécifique de la présente étude est d'apprécier la progressivité du système fiscal marocain et d'analyser son impact sur les inégalités sociales, économiques et de genre. Un objectif que l'étude s'est fixé d'atteindre à travers une analyse globale comportant la genèse, les ressources et l'organisation du système fiscal. De même, l'étude s'intéressera aux dépenses publiques au Maroc notamment au niveau des secteurs stratégiques et sociaux.

UNE CONSTRUCTION SOUS PRESSIONS EN L'ABSENCE D'UNE LIGNE DE CONDUITE CLAIRE ET COHÉRENTE

Le système fiscal marocain actuel est l'aboutissement d'une construction historique ayant puisé à la fois dans les traditions et dans la religion. Il est aussi le résultat d'un processus de réformes visant la modernisation de l'appareil de l'Etat.

Cette construction est passée par plusieurs étapes qui ont eu pour principal objectif de répondre aux contraintes budgétaires et aux différentes pressions sans nécessairement qu'elles soient inscrites dans le cadre d'une

vision globale. Ainsi, cette construction a manqué de ligne de conduite et d'objectifs en matière d'efficacité et d'équité ont été relégués au second plan.

UNE DÉTÉRIORATION DE LA CAPACITÉ DU SYSTÈME FISCAL À GÉNÉRER DES RECETTES SUFFISANTES QUI FAIT PLANER LE RISQUE DE PERTE DE SOUVERAINETÉ FINANCIÈRE

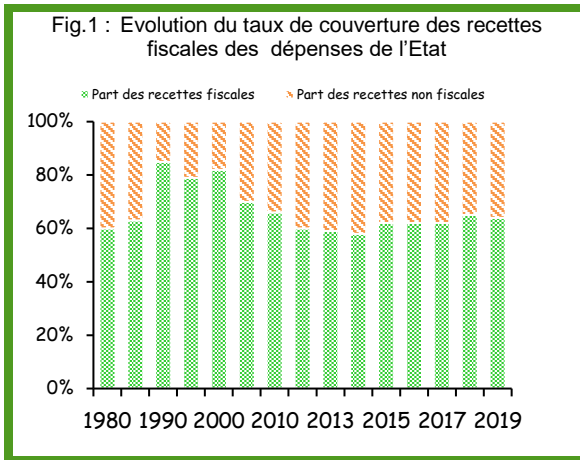
L'efficacité d'un système fiscal est généralement appréciée, entre autre, par sa capacité à générer les ressources nécessaires. N'étant pas un pays pétrolier, cette efficacité est d'autant plus importante pour le Maroc dont Les recettes fiscales représentent tout naturellement près de 85% des recettes du Trésor en moyenne entre 2000 et 2018.

Compte tenu de cette réalité le Maroc ne peut prévoir de mettre en place une politique de développement permettant de lutter contre les inégalités qu'en s'appuyant sur un système fiscal efficace et performant.

Or, les niveaux des recettes fiscales témoignent d'une baisse de plus en accrue du niveau de couverture des dépenses de l'Etat.

En effet, en plus d'une concentration sur 3 principaux impôts (le triangle fiscal) et d'un poids toujours important des impôts directs, les

recettes fiscales ne représentent plus que 64% des dépenses de l'Etat (2019).



Source : N.Akesbi & MERFA

Cette détérioration ne date, en effet, pas d'aujourd'hui. Le Maroc subit depuis des décennies une perte de son « Autosuffisance fiscale » avec des recettes fiscales qui ne couvrent plus qu'une partie de moins en moins importante des dépenses.

Cette situation justifie le recours massif à l'endettement, un recours qui trouve son origine dans un manque d'efficacité du système fiscal à récolter les ressources nécessaires sachant que l'économie marocaine n'a jamais créé autant de richesse que sur les 20 dernières années.

De même, Le contexte particulier de la Covid 19 a dévoilé au grand jour la fragilité de ce

modèle de financement de Trésor. En effet, la dépendance vis-à-vis du système fiscal pour le financement de l'Etat a fait que les recettes ont largement baissé à cause des restrictions sur l'activité économique liées à la situation épidémiologique. Ainsi, les recettes fiscales ont affiché une baisse de -4% en avril 2020 et de -7,9% en mai 2020 en glissement annuel.

Malgré cette situation, les indicateurs de la pression et de l'élasticité fiscale ont tendance à confirmer l'hypothèse de la disponibilité de marges de manœuvre importantes pour le financement du Trésor en s'appuyant sur un système fiscal performant.

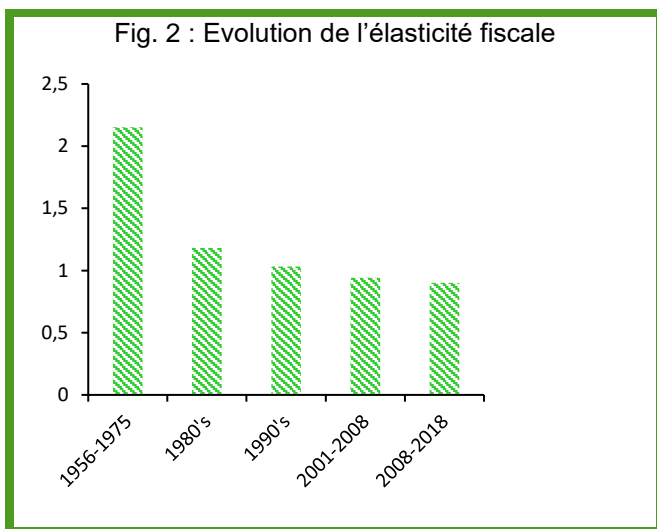
S'agissant de la pression fiscale, Bien que la méthode de son calcul reste largement discutable, cet indicateur fournit pourtant une base de comparaison fiable entre les pays. Ainsi, Cette indicateur est resté quasi-stable sur le long terme autour d'une moyenne de 19,1% pour la période allant de 2000 à 2018.

Ce niveau de pression fiscale affiché au Maroc reste assez supportable notamment en comparaison avec les pays de l'OCDE ou avec des économies similaires. En effet, à l'échelle de l'OCDE, cette pression a atteint 34% en 2018. De même ce taux est de l'ordre de 31% en Tunisie, de 28% en Afrique de Sud et de 17% en Egypteⁱⁱ.

Pour ce qui est de l'élasticité fiscale, son évolution montre une tendance à la baisse depuis les années 1970 en passant de 2,16

après l'indépendance à 1,04 pendant les années 1990 avant de se stabiliser à 0,91 entre 2008 et 2018.

Cette détérioration permanente témoigne d'un système fiscal de plus en plus déconnecté de la réalité économique, et de plus en plus désarmé face à la dynamique de création de richesse.



Source : N.Akesbi

IMPÔTS EN DÉFAUT D'ÉQUITÉ

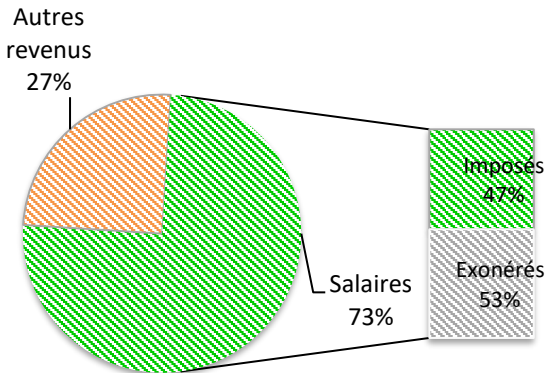
Le système fiscal marocain est concentré autour de 3 principaux impôts : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, et la taxe sur la valeur ajoutée. Pour cette section, Il s'agit d'effectuer une analyse des mécanismes de fonctionnement de ces impôts sous le prisme

de l'équité. Ainsi, une attention particulière a été accordée à la progressivité de ces impôts et à leur niveau de concentration.

- **Impôt sur le revenu :**

L'analyse de la répartition de la charge fiscale que représente l'IR sur les personnes physiques affiche une situation d'injustice fiscale entre les salariés (privés et publics) et les autres contribuables exerçant en tant que professionnels indépendants. Cette injustice est d'autant plus importante quand on prend en compte les prélèvements obligatoires sociaux pesant sur les salaires.

Fig. 3 : Répartition de l'IR entre les salaires et les autres revenus ainsi que la situation d'imposition des salaires au Maroc



Source : S. AGUENIOU

S'agissant du barème de l'IR, la progression du taux sur les tranches inférieures et moyennes est largement supérieure à la progression du revenu lui-même, et c'est la définition même d'un barème non progressif, lui-même caractérisant un régime fiscal inégalitaire.

Ainsi, d'un point de vue général, le barème d'imposition de l'IR au Maroc affiche une forme logarithmique. En raison de cette configuration, l'IR augmente plus rapidement pour les revenus faibles et moyens, et stagne quand il s'agit de revenus élevés. Un impôt sur le revenu égalitaire et juste doit avoir plutôt une forme exponentielle de telle sorte que l'augmentation soit plus rapide pour les hauts revenus et moins rapide pour les plus modestes.

L'IR au Maroc concerne à la fois les revenus salariaux, professionnels mais aussi ceux des prises de participations et les revenus fonciers. Or, Il ressort de l'analyse des taux d'imposition nominaux que ceux sur les revenus de capital sont généralement moins importants en comparaison avec ceux appliqués sur les revenus de travail soumis au taux marginal de 38% à partir d'un revenu net imposable annuel excédant 180.000 DH ($\approx 19.067\$$). .

- **Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés est une composante principale du système fiscal marocain. En effet, la part de cet impôt est de l'ordre d'environ

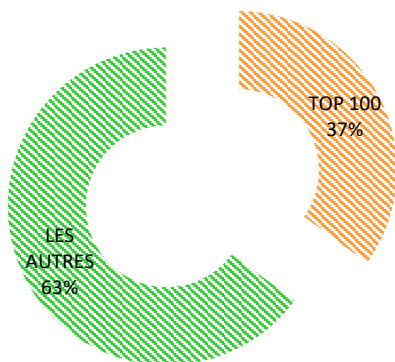
25% des recettes fiscales, soit la première source de financement du Trésor au Maroc. En termes de tendance, l'IS s'est inscrit dans une tendance haussière permettant à sa part de passer de 13% en 2000 à 25% en 2017.

La principale caractéristique de l'IS au Maroc est sa concentration sur un très faible nombre d'entreprises. En effet, selon une enquête Inforiskⁱⁱⁱ en 2017, le « TOP 10 » des entreprises marocaines contribuent pour 25% à l'impôt sur les sociétés. Ce chiffre augmente à 37% quand il s'agit de parler du « TOP 100 ».

Au regard de ces chiffres, 0,02%^{iv} des entreprises immatriculées paient 35% de l'IS. Cependant, l'ensemble des contributions fiscales et sociales de ces « 100 gros contribuables » ne représentent que 6.5% de leur chiffre d'affaires^v !

Ceci dit, la pression fiscale notamment en matière d'impôt sur les sociétés, touche de manière inégalitaire les entreprises. Elle ne pèse en réalité que sur un nombre réduit de sociétés. Selon les chiffres de la Direction générale des impôts, près des deux tiers des entreprises sont chroniquement déficitaires depuis quatre ans.

Fig.4 : Niveau de concentration de l'IS au Maroc



Source : Inforisk

S'agissant du barème de l'IS, la dernière décennie a été marquée par des changements répétitifs du barème de l'impôt sur les sociétés. Ainsi, on est passé d'un taux commun de 30% sur l'ensemble des sociétés (avec un taux exceptionnel de 37% pour la banque centrale, les banques et les assurances) au barème proportionnel, puis au barème progressif.

Bien que le passage au barème proportionnel a représenté une première étape vers la justice fiscale, force est de constater que ce passage au barème progressif représente un recul en matière de justice fiscale et n'a pas été sans impact sur les ressources du Trésor.

En effet, ce passage du barème proportionnel au barème progressif semble avoir profité aux entreprises réalisant des profils supérieurs à 300.000dh, au moment où l'impact reste nul pour les entreprises réalisant des bénéfices inférieurs à 300.000dh (environ 30.000 \$).

- **Taxe sur la valeur ajoutée**

Malgré qu'il soit connu comme le plus injuste des impôts, la TVA continue à être le principal instrument fiscal à travers plusieurs pays dans le monde y compris au Maroc. Les recettes de la TVA représentent chaque année près de la moitié des recettes fiscales du pays.

Par produits, les recettes de la TVA sur les produits agricoles et industriels ont augmenté plus rapidement que celles de la TVA sur les services. Cette situation, ajoutée à une proportion à consommer plus importante chez les plus pauvres, pose un réel problème en termes de creusement des inégalités étant donné les produits industriels (généralement agro-alimentaires pour le cas marocain) sont plus consommés par les ménages les plus démunis que par les plus riches.

Malgré son caractère injuste et inodore, la TVA représente pourtant un outil important de lutte contre les inégalités sociales et de genre. En effet, en raison de sa relation étroite avec la consommation, cet impôt peut être utilisé comme instrument en faveur de la justice sociale et fiscale.

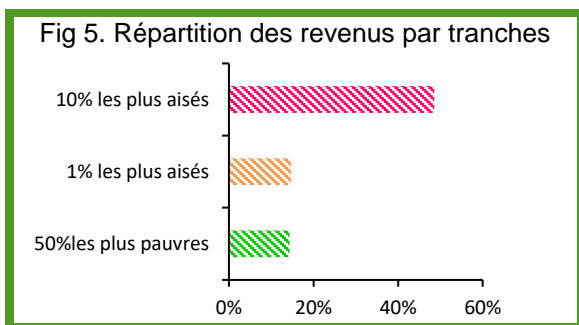
- **Impôt sur la fortune**

La recommandation de la mise en place d'un impôt sur les grandes fortunes a été introduite officiellement pour la première fois lors des assises fiscales de 2013. Ainsi, il a été proposé de mettre en place un impôt frappant les investissements non productifs, tels que les terrains non bâtis, et ce en vue d'une meilleure redistribution des richesses et un équilibre entre l'imposition des revenus du capital et du travail^{vii}. Toutefois, force est de constater que plusieurs années après, aucune mesure allant dans ce sens n'a été adoptée par les gouvernements successifs.

Or, la mise en place d'un tel impôt nécessite la rupture avec les choix ayant marqué les orientations gouvernementales jusqu'ici. De même, il est impératif de laisser les intérêts privés de côté et de penser à l'intérêt public. L'intérêt public ayant été d'ailleurs avancé pour justifier l'abandon de cet impôt un peu partout dans le monde. En effet, les partisans de « la théorie du ruissellement » prêchaient pour l'augmentation des revenus des plus riches, ce qui était ensuite censé générer un impact sur la croissance. Or, le Fonds monétaire international a soutenu dans une étude en 2015 exactement le contraire de cette hypothèse: plus les grandes fortunes augmentent moins la croissance est forte. Selon cette étude, une augmentation de +1% des revenus des 20% les plus riches donne lieu à une croissance négative de -0.08%

contrairement à la même croissance du revenu des 20% les plus pauvres donnant lieu à une croissance de +0.38%^{viii}.

Dans le contexte marocain, L'introduction de cet impôt est d'autant plus nécessaire que selon les données de « world inequality database », les 10% les plus riches au Maroc s'accaparent près de la moitié des revenus (49%), tandis que les 50% les plus pauvres ne reçoivent que 15% des revenus, exactement la même portion centrée chez les 1% les plus riches du pays.



World inequality database, 2017

- **Traitement fiscal de l'économie informelle**

L'économie informelle représente plus de 11% du produit intérieur brut du Maroc. L'économie informelle est d'autant plus pesante notamment sur le plan social qu'elle emploie plus de 2,3 millions personnes soit 36,3% du volume de l'emploi qu'offre l'économie marocaine dans sa globalité. La douloureuse expérience de Covid-

19 a en effet exposé au grand jour l'ampleur de la misère qui se cache derrière cette économie parallèle.

S'agissant du traitement fiscal de l'activité informelle, toutes les grandes réformes fiscales ayant eu comme objectif principal l'élargissement de l'assiette pour une baisse des taux marginaux, ont désigné l'économie informelle comme un réservoir sur lequel le fisc peut puiser.

Ainsi, un statut de l'autoentrepreneur a été adopté en 2015 en vue de séduire les unités de l'informel estimées à 1,6 million unités. Ce régime prévoit des taux d'imposition de 1% et 2% du CA selon le type d'activité. Ces taux ont été révisés à la baisse en 2019 pour se situer à 0,5% et 1% respectivement. Cette baisse témoigne très probablement de la non-adhésion des acteurs informels à ce régime fiscal, pour la simple raison que ces taux aussi faibles soient-ils, reste plus élevé que le taux 0% appliqué en dehors de l'économie formelle.

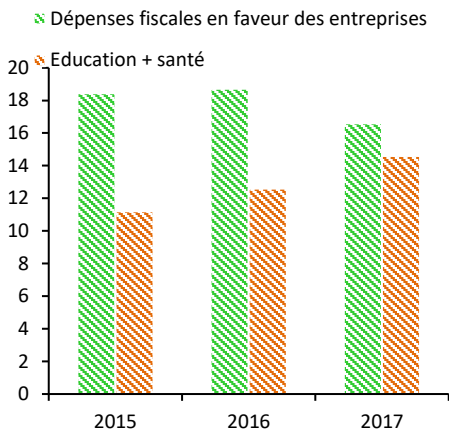
Il est en effet indéniable que l'approche basée sur la baisse des taux, quand bien même elle est nécessaire, demeure insuffisante, et ce en l'absence d'une approche intégrée comportant aussi bien des mesures de protection sociale que d'accès au financement.

DÉPENSES FISCALES COÛTEUSES, INEFFICACES ET INÉQUITABLES

Les dépenses fiscales sont des dispositions qui s'écartent du régime fiscal de référence préalablement défini. Le Maroc compte 293 mesures en 2019, dont l'impact budgétaire est estimé à 27,7 Md de dirhams^{ix}. Ces dépenses fiscales peuvent être des exonérations temporaires ou permanentes ou encore des abattements ou des réductions de taux.

sur la période allant de 2005 à 2019, les dépenses fiscales ont représenté un montant total de l'ordre de 431 milliards de dirhams dont près de 252 Md en faveur des entreprises, soit l'équivalent de plus d'un quart du PIB en 2019 ou encore près de la moitié de la dette du Trésor. Sur une année budgétaire, ces dépenses représentent en moyenne 10% des recettes fiscales et plus du montant investi dans des secteurs névralgiques tels que la santé et l'éducation.

Fig. 6 : Comparaison des dépenses fiscales en faveur des entreprises et le budget d'investissement consacré à l'éducation et de la santé (en Mds de dirhams)



Source : Ministère des finances

Par secteur d'activité, l'agriculture et la promotion immobilière sont les premiers bénéficiaires des dépenses fiscales. Cette réalité pose la question de la nécessité de ces dépenses compte tenu des indicateurs de bonne santé affichés par de ces deux secteurs sur les dernières années.

Par ailleurs, depuis 2005, nous assistons à une émergence des dépenses fiscales en faveur des établissements d'enseignement privés. En effet, la part des opérateurs de l'enseignement privé bénéficiaires des dépenses fiscales passent de 2,2% en 2006 à 3,7% en 2018. Cette émergence coïncide en effet avec la

prise de conscience de la dégradation des indicateurs qualitatifs de l'éducation au Maroc. En tout état de cause, cette situation traduit le choix politique d'encourager l'émergence d'un secteur privé qui soit en mesure de remplacer l'école publique.

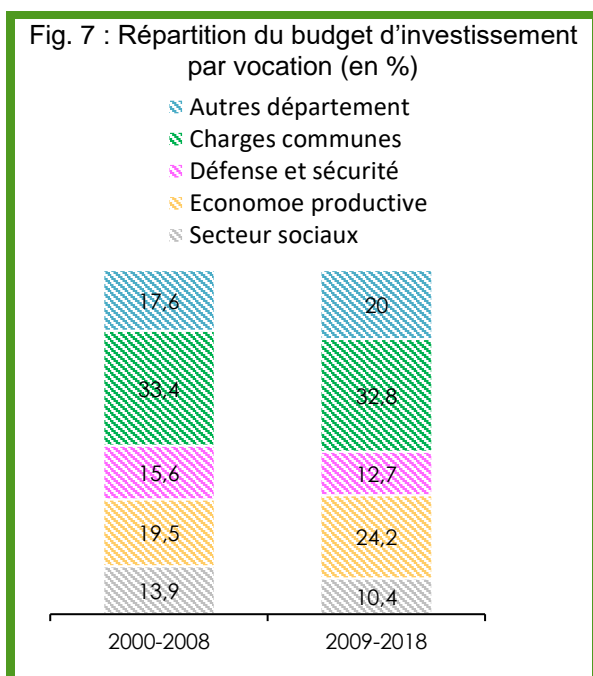
S'agissant de la transparence, le Maroc affiche une réelle volonté de partage de données relatives aux dépenses fiscales. Ce partage fait que ces dépenses font souvent l'objet de débats publics quant à leur impact économique et à leur pertinence.

Pour ce qui est de l'évaluation de leur impact budgétaire, force est de constater que la méthode d'estimation ne tient pas compte du changement des comportements des opérateurs, et reste de ce fait limitée.

DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR RÉCONCILIER LE CITOYEN AVEC L'IMPÔT ?

N'étant pas un pays pétrolier, le Maroc compte essentiellement sur les recettes fiscales pour financer les politiques publiques. Lesquelles politiques représentent la contrepartie de l'effort de contribution fourni par le citoyen. En vue de lutter contre la défiance à l'égard du système fiscal, L'Etat, à travers les politiques publiques, doit apporter les réponses nécessaires aux problématiques sociales et économiques du pays.

L'effort d'investissement public a été considérablement renforcé et a connu une forte accélération ces dix dernières années. A ce titre, le volume de l'investissement public a progressé de 90,6 Md de dirhams en 2007 à 195 Md de dirham en 2019 enregistrant une hausse de plus de 115%.



Source : Ministère des finances

- **Education nationale**

Dans un contexte marqué par les répercussions de la crise de 2008 sur les indicateurs macroéconomiques et sur les

finances publiques du Maroc, l'éducation nationale s'est vue réduire une partie de ses ressources budgétaires. En effet, entre 2009 et 2011, le budget d'investissement de l'éducation a baissé de 90%. Malgré un retour relatif à la normale après 2013, le budget d'investissement du secteur n'a plus jamais retrouvé les niveaux de la période avant la crise de 2008.

La crise de Covid 19 a montré la fragilité de ce secteur mais aussi la nécessité de le doter de moyens supplémentaires. Toutefois, la réponse de l'exécutif marocain a été d'imputer l'éducation nationale d'un montant de 5 Mds de dirham au niveau de la loi des finances rectificative par rapport au montant prévu dans la loi des finances ordinaire.

Par ailleurs, bien que le Maroc ait quasiment réussi le défi de mettre ses enfants à l'école, force est de constater que la qualité de celle-ci est en dégradation constante. Grace aux différentes politiques publiques, le Maroc a atteint la quasi-généralisation de l'enseignement primaire avec un taux de 99,8% et un taux d'achèvement du primaire de 95%^x. Le taux d'achèvement du primaire mérite toutefois une nuance qui n'est pas des moindres. En effet, suite à la politique de « l'école de la réussite », le redoublement a été minimisé aux cas extrêmes pour limiter la surpopulation des classes, une monnaie courante dans l'école publique marocaine. Le taux d'encombrement dans le primaire du

milieu urbain (part des classes à plus de élèves) est de 39,2% en 2018^{xi}.

Malgré cette amélioration des indicateurs quantitatifs, les tests nationaux et internationaux ne cessent de rappeler au Maroc la gravité de la situation de l'enseignement. Le dernier teste en date est le teste PISA^{xii} en 2019 auquel le Maroc a participé avec 7814 élèves et 179 établissements. Les résultats sont alarmants aussi bien en termes de comparaison internationale qu'en termes de résultats absolus.

- **Santé publique**

La croissance rapide des investissements publics globaux n'a visiblement pas profité au secteur de la santé publique au Maroc. En effet, la part du budget de la santé dans le budget d'investissement a toujours oscillé dans une fourchette entre 3 et 3,9%. Un effort budgétaire très peu suffisant pour répondre aux énormes défis du secteur. Le défi majeur du secteur étant de répondre aux contraintes d'accessibilité aux soins dans les zones enclavées. En effet, selon les statistiques officielles, 20% de la population rurale se trouve à plus de 10 km d'un centre de santé.

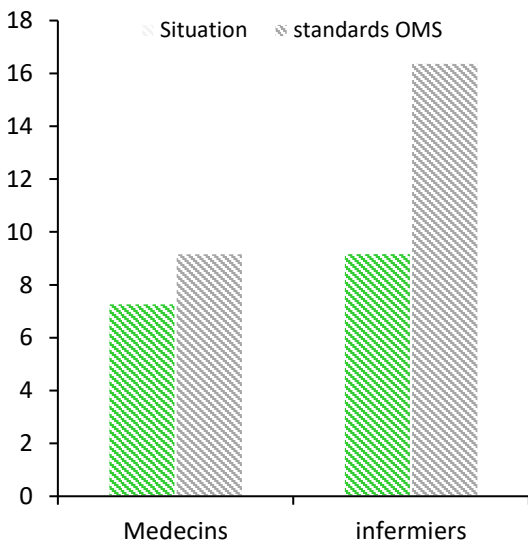
Compte tenu du caractère sanitaire de la crise de Covid 19, les observateurs s'attendaient à un rattrapage budgétaire de la part des pouvoirs publics pour faire face aux multiples

carences de la santé publique au Maroc. Toutefois, la loi des finances rectificative n'a prévu aucune augmentation du budget du département.

D'emblée, le Maroc ne respecte pas les normes de l'OMS en matière de nombre de médecins et des soignants. Le pays compte au total près de 24.483^{xiii} médecins soit près de 7,3 médecins pour 10.000 habitants, la norme de l'OMS en la matière étant 9,2. Sur ces 24.483 médecins, près de 46% travaillent en dehors de la sphère de la santé publique. De même, 8.000 médecins sont concentrés sur les grands axes entre Rabat et Casablanca. La même remarque peut être établie pour les infirmiers dont le ratio s'élève à 9,2 pour 10.000 habitants, très en deçà des standards de l'OMS fixés à 16,4 pour 10.000 habitants^{xiv}.

En raison de ce manque du personnel, l'hôpital public au Maroc ne couvre qu'une partie de moins en moins importante de l'offre de soin. A titre d'illustration, en 2018 la proportion d'accouchements réalisés dans les structures publiques de santé n'a été que de 68%^{xv}. Ce pourcentage traduit un double échec de l'hôpital public : celui d'assurer un accouchement dans des conditions dignes aux femmes rurales (qui continuent à accoucher en dehors des centres de santé), mais aussi celui de l'attractivité vis-à-vis d'une classe moyenne qui fait de plus en plus le choix des cliniques privées.

Fig. 8 : Comparaison entre les effectifs du personnel médical en comparaison avec les standards OMS (/10.000 hab)



Source : Ministère de la santé & OMS

- **Agriculture**

Depuis 2008, le budget du département de l'agriculture a connu une forte hausse en raison notamment de l'adoption du Plan Maroc Vert (PMV). Ainsi, le budget d'investissement du département est passé d'une moyenne de 5 Mds entre 2000 et 2008 à des chiffres pouvant dépasser les 26 Mds de dirhams en 2017. L'agriculture a également vu sa part dans le budget d'investissement global du pays passer de 5% en 2008 à 14% en 2017.

S'il est vrai que le monde agricole n'a jamais reçu autant de moyens publics que depuis 2008, la question légitime qui se pose est de savoir à qui profite cet argent. Tous les chiffres et ratios disponibles semblent aller dans le même sens : le plan Maroc vert a profité aux grands agriculteurs et a contribué au creusement des inégalités.

En effet, dans le cadre du pilier I visant le développement d'une agriculture à haute valeur ajoutée au niveau des grandes exploitations, 961 projets ont été programmés pour une enveloppe de 75 Md de dirham sur 10 ans. Par ailleurs, l'agriculture dite solidaire (pilier II) a bénéficié de 545 projets programmés pour un montant de 20 Md de dirham. Compte tenu des effectifs des deux catégories d'agriculteurs, les grands ont bénéficié en moyenne de 138.888dh, quant aux petits agriculteurs, ils n'ont bénéficié qu'en moyenne de 23.255dh.

Présentation des deux piliers du PMV		
	Pilier I	Pilier II
Nombre de projets	961	545
Montants d'investissement	75 Md de dirham	20 Md de dirham
Nombre d'agriculteurs	540.000	860.000
Investissement/agriculteurs	138.888dh	23.255dh

Source : N.Akesbi

FISCALITÉ ET ÉGALITÉ DES GENRES

De la même façon que les politiques fiscales peuvent constituer des outils actifs de lutte contre les inégalités de genre, celles-ci peuvent encore accentuer les discriminations hommes/femmes à travers des dérives explicites ou implicites.

Ainsi, l'étude constate que la réglementation fiscale consacre des préjugés en défaveur de la femme active notamment en relation avec les allocations familiales. De même, les femmes restent très peu présentes à la fois au niveau des postes de responsabilités à l'administration fiscale et au niveau de l'adoption de la législation fiscale.

RECOMMANDATIONS :

Le diagnostic et l'analyse du système fiscal présenté dans cette étude a touché essentiellement la fiscalité et son rôle dans la lutte contre les inégalités.

Toutefois, la fiscalité à elle seule ne saurait suffire pour réduire durablement et drastiquement les inégalités dans le pays. Consciente de cette réalité, OXFAM établit des recommandations concernant la fiscalité, mais aussi tous les autres domaines pouvant contribuer à la lutte contre les inégalités :

- 1. AGIR ACTIVEMENT POUR AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DES IMPÔTS**
- 2. FAIRE DU SYSTÈME FISCAL LE LEVIER D'UNE DÉPENSE PUBLIQUE EFFICACE ET ORIENTÉE VERS LES SECTEURS SOCIAUX**
- 3. FAIRE DE LA TVA UN OUTIL DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS DE CLASSE ET DE GENRE**
- 4. ETUDIER LA PERTINENCE DES DÉPENSES FISCALES**
- 5. ETABLIR L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ET LES TAXES ENVIRONNEMENTALES**

- 6. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME FISCAL MAROCAIN**
- 7. AMÉLIORER LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ÉLABORATION DES BUDGETS**

RÉFÉRENCES

i

ii OCDE, Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019, 2020.

iii Diouiri Amine, Impôts, ce sont les mêmes qui supportent la charge, Blog Inforisk, 17.02.2017.

iv Le Maroc compta 338.000 personnes physiques en 2017, selon le rapport d'activité de la DGI.

v N.Akesbi, Quelle politique fiscale pour quelle réforme de l'impôt au Maroc ?, 2017.

vii Synthèse des propositions issues des assises nationale sur la fiscalité tenues le 29 et 30 Avril 2013 à Skhirat.

viii Fonds monétaire international, Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective, Juin 2015.

ix DGI, Rapport sur les dépenses fiscales accompagnant le PLF 2020, 2019.

x Education nationale, Projet de performance 2020, Loi des finances 2020. 2019.

xi Education nationale, Projet de performance 2020, Loi des finances 2020. 2019.

xii Programme international du suivi de l'assimilation

xiii DEPF, Rapport économique et financier accompagnant la loi des finances 2020, 2019.

xiv Rapport économique et financier, 2020.

xv Ministère de la santé, Projet de performance 2020, 2019.



OXFAM